

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

*L'an **deux mille vingt-six**, le **13 octobre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 octobre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

Présents : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER

Absent : M. COLAS

Excusés : M. FLAUX et Mme CAILLE

Pouvoirs : M. FLAUX donne pouvoir à Mme SIMON-GRIMONT
Mme CAILLE donne pouvoir à Mme BETTLER

Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés : 22 sur 23

Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. CORMIER est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Enquête unique relative au déclassement de voies communales et à la suppression ou l'aliénation de chemins ruraux – suite des conclusions du commissaire enquêteur pour la vente de délaissés

*Vu la délibération n°5 de la séance de Conseil Municipal en date du 20 janvier 2026,
Vu le budget principal de la Commune voté le 3 mars 2026,
Vu l'avis des Domaines datant du 5 octobre 2026,*

Suite à l'enquête publique pour laquelle les conclusions furent communiquées et approuvées lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 janvier dernier, suite à la poursuite des échanges avec les particuliers intéressés et suite à la réception de l'avis des Domaines, il convient aujourd'hui de procéder la cession :

- du chemin rural n°219 d'une surface estimée à 94m situé « Le Bouillon »
- de la voie communale n°175 d'une surface estimée à 162m² située « Les Vaux Carheils »

- de la voie communale n°19 d'une surface estimée à 100m²
- de la voie communale n°10 d'une surface estimée à 10m²
- de la voie communale n°6 d'une surface estimée à 27m² située « Le Boisanne »

Les riverains, Monsieur et Madame Thomas NATALIS, Monsieur Mathieu LOQUEN, Madame et Monsieur Régis CADALEN, Monsieur Julien BONTÉ et Monsieur David LEROUVILLOIS, respectivement, souhaitent faire acquisition de ces délaissés afin d'en avoir la pleine jouissance.

La Commune après avoir consulté les Domaines, propose de vendre ces délaissés en suivant l'avis des Domaines dont vous trouverez les données en pièces jointes de cette présente délibération.

Les propriétaires concernés émettent un avis favorable.

Un bornage sera réalisé par un géomètre dont les frais incomberont aux acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE la vente de ces délaissés ci-après détaillés :**

- chemin rural n°219 d'une surface estimée à 94m situé « Le Bouillon » à Monsieur et Madame Thomas NATALIS pour une valeur de 75 €
- de la voie communale n°175 d'une surface estimée à 162m² située « Les Vaux Carheils » à Monsieur Mathieu LOQUEN pour une valeur de 130 €
- de la voie communale n°19 d'une surface estimée à 100m² située « Saint Maudan » à Madame et Monsieur Régis CADALEN pour une valeur de 80 €
- de la voie communale n°10 d'une surface estimée à 10m² située « La Matz » à Monsieur Julien BONTÉ pour une valeur de 8 €
- de la voie communale n°6 d'une surface estimée à 27m² située « Le Boisanne » à Monsieur David LEROUVILLOIS pour une valeur de 22 €

- **ACTE que les frais de bornage incomberont aux acquéreurs**

- **ACTE qu'une participation financière aux frais d'enquête publique soit supportée par les acquéreurs**

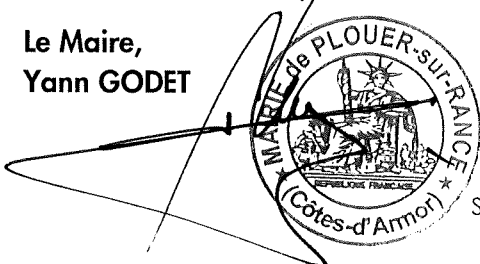
- **ACTE que les frais de notaire incomberont aux acquéreurs**

- **CONFIE à l'étude sise PLOUËR-SUR-RANCE la rédaction de l'acte de vente de ces délaissés communaux**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à signer toutes les pièces relatives à ces cessions.**

Pour extrait conforme, le 14 octobre 2026

Le Maire,
Yann GODET



Le secrétaire de séance,
Claude CORMIER

Conseil Municipal
Séance du 13 octobre 2026